

La Présidente

ARRETE

portant délégation de fonction

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Arrête

Pendant mon absence du 18 juillet au 18 août 2024 inclus, pour les urgences, je délègue mes fonctions à :

- du 18 juillet au 30 juillet 2024 à Monsieur Syamak Agha Babaei, vice-président,
- du 31 juillet au 14 août 2024 inclus à Madame Daniele Dambach, vice-présidente.

Fait à Strasbourg, le

27 JUN 2024

Pia IMBS



Transmis en préfecture le : 27 JUN 2024
Publié à compter du : 27 JUN 2024
Notifié le : 27 JUN 2024
Certifié exécutoire le : 27 JUN 2024
(articles L 2131-1 et 2 du Code général des collectivités territoriales)

La Présidente

Pia IMBS

